



Nom du référent des actions de prévention
à la mairie :

Réduire la consommation de papier

Parce que les déchets de papier représentent près de 70 kg/pers./an pour un employé de bureau, (soit près de 3 ramettes/mois), et qu'une page imprimée sur 6 est inutile, sans compter les 183 kg/employé/an de carton, il est plus qu'urgent de changer nos pratiques.

Les gestes à privilégier ⇨

- Imprimer en recto-verso
- Refuser les annuaires en version papier
- Favoriser la filière du papier recyclé
- Réutiliser les faces non-utilisées des brouillons
- Apposer l'autocollant STOP-PUB sur la boîte-aux-lettres
- Imprimer sur une feuille plusieurs pages ou diapositives
- Convoquer les élus à une réunion par téléphone ou courriel



Et pour aller plus loin ...

- S'inscrire sur la liste Safran pour limiter les fax de la publicité
- Paramétrer 'par défaut' pour économiser de l'espace
- Éviter l'impression systématique des mails
- Réduire la taille de sa signature électronique
- Réduire les formats de papier pour les factures, les courriers ...
- Envoyer les déclarations d'impôts ou d'URSSAF par Internet
- Optimiser au maximum l'utilisation de l'ordinateur

Grâce à l'ordinateur,
il n'est plus indispensable
d'imprimer ses documents
pour les échanger et archiver
(stockage des dossiers, courriels ...)





Réduire la consommation d'encre

En Europe, 190 millions de cartouches d'encre sont utilisées chaque année, ce qui représente 60 000 tonnes de déchets par an.

Le corps des cartouches en PVC peut devenir une source d'émissions acides à l'incinération, et les produits nocifs des encres sont à la fois dangereux pour la santé et l'environnement !

Les gestes à privilégier ⇨

- Limiter l'impression en couleurs
- Passer à la police 'Century Gothic'
- Réutiliser les cartouches d'encre
- Vérifier la mise en page avant d'imprimer
- Configurer l'imprimante en mode économique
- Limiter les aplats de couleurs



Et pour aller plus loin ...

- Imprimer uniquement si cela est vraiment utile
- Privilégier une imprimante laser plutôt que jet d'encre
- Récupérer les cartouches/toners d'impression/photocopie
- Sélectionner des imprimeurs labellisés 'Imprim'Vert'





Réduire les déchets des réunions et des temps conviviaux

En sortant la vaisselle des placards, ce sont de nombreux gobelets en plastique ou en carton qui se retrouvent en moins dans la poubelle. Sachant que la durée d'utilisation d'un seul gobelet est très courte, elle remplit inutilement la poubelle. Et c'est tellement mieux de boire dans un contenant isolant qui conserve la boisson chaude plus longtemps !

Les gestes à privilégier ⇨

- Prendre des tasses/verres lors des pauses
- Utiliser une nappe en tissu
- Boire l'eau du robinet (carafes ...)
- Éviter l'achat de bouteilles d'eau plate
- Préférer l'utilisation de vaisselle réutilisable
- Commander les boissons dans des bouteilles consignées.

Un gobelet
en plastique
est constitué de
3,2 g équivalent pétrole,
et celui en carton
de 4,1 g

Et pour aller plus loin ...

- Préparer le café avec une cafetière à filtre en nylon/métal
- Conserver les paquets de café vides pour « Libre-Objet »
- Conserver les enveloppes pouvant servir de nouveau
- Consommer des sucres non emballés
- Convoquer les élus par courrier électronique



Attention, tous les plastiques
ne se recyclent pas,
comme le gobelet en plastique,
ou les emballages
de la charcuterie



Pour la mise en œuvre

Adresses locales de fournisseurs

Achat de papier recyclé et de fournitures éco-responsables :

- ▶ UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics)
- ▶ AMPERE BURO Z.I Sud , 8 rue Louis Ampère 67400-ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
- ▶ Ecoburo, 53 boulevard Victor Hugo, 44200 NANTES

Nappes en coton enduites :

- ▶ LE JACQUARD FRANÇAIS, 35 Rue Charles De Gaulle, 88 400 GÉRARDMER ; Tél: 03 29 60 82 50
- ▶ NAPPES D'ALSACE, 6 rue Mercière 67 000 STRASBOURG Tél : 03 88 22 69 29

Bouteilles consignées :

- ▶ LA HALLE AUX VINS, rue du Cerf 67 350 UBERACH Tél : 03 88 07 62 70
- ▶ SERVIDIS, 64 grand rue 67 700 MONSWILLER Tél : 03 88 91 11 30
- ▶ BRASSERIE LICORNE, 60 rue de Dettwiller 67 700 SAVERNE Tél : 03 88 02 19 99
- ▶ CENTRES COMMERCIAUX : Super U, Match, Leclerc/Coop (Saverne, Marmoutier, Bouxwiller ...)

Gobelets réutilisables :

- ▶ Pays de Saverne Plaine et Plateau, Tél : 03 88 71 25 51

www.pspmpmonpays.org

Textes de loi

Article L2121-10 [Version en vigueur au 23 novembre 2011, depuis le 1 janvier 2004 modifié par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 125 - JO du 17 août 2004 en vigueur le 1^{er} janvier 2005].

« Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit, au domicile des conseillers municipaux, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse ».

www.legifrance.gouv.fr

Sites internet « aidants »

→ Liste Safran : demande auprès de France Telecom au 1016 ou 1014

www.ecofax.org

→ Liste Robinson : demande auprès de l'UFMD 60, rue de la Boétie 75 008 PARIS

Une lettre avec AR sera systématiquement transmise en retour pour annoncer la prise en compte de la demande et expliquer les principes du système. Service gratuit.

www.ufmd.org/robinson.html

→ Qualité de l'eau : Sites du ministère de la santé, de l'Agence Régionale de Santé et de l'Agence Rhin-Meuse (SIERM)

www.sante.gouv.fr/eau-potable.html

www.ars.alsace.sante.fr/Qualite-de-l-eau-distribuee-en.91206.0.html

→ Économies d'encre en utilisant la police de caractère Centhury Gothic :

www.consommerdurable.com/2010/04

→ Dématérialisation des marchés SYNAPSE Entreprises 125 bd Lefebvre 75 015 PARIS
Tél : 01 72 33 90 70